

**Dossier de candidature au Conseil d'Administration de la  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire**  
Assemblée Générale du Samedi 16 Avril 2022

Préambule :

- 15 postes d'Administrateurs(trices) sont à pourvoir pour 6 ans à raison de 3 pour chacun des 5 arrondissements administratifs suivants : Autun, Chalon sur Saône, Charolles, Louhans, Mâcon.
  - o Le candidat devra choisir l'arrondissement sur lequel il souhaite se présenter et en faire mention à l'endroit réservé à cet effet. Etant observé que le candidat à un poste d'Administrateur représentant un arrondissement devra être domicilié dans cet arrondissement ou dans une commune limitrophe ou y exercer son activité professionnelle ou y avoir un droit de chasser.
  - o Le candidat devra déclarer la ou les formes d'organisation des territoires de chasse qu'il pratique ou qu'il souhaite représenter. Cela consiste à choisir selon le cas, entre chasses communales, chasses particulières, chasses domaniales ou domaine public fluvial. Plusieurs choix sont possibles.
- Les Administrateurs(trices) sont élu(e)s au scrutin de liste par l'Assemblée Générale. Cette liste doit veiller à assurer une représentation hommes/femmes proportionnelle à celle des adhérents, au minimum 1 femme en Saône et Loire. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

**Conditions d'irrecevabilité des candidats**

Ne peut être candidate au Conseil d'Administration :

- toute personne qui n'est pas membre de la Fédération,
- toute personne détentrice d'un permis de chasser validé depuis moins de cinq années consécutives,
- toute personne étant ou ayant été depuis moins de trois ans soit rémunérée ou appointée par la Fédération, soit chargée sur le plan départemental de son contrôle financier,
- toute personne exerçant de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la Fédération,
- toute personne ayant été condamnée depuis moins de cinq ans pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature,
- toute personne étant déjà Administrateur(trice) d'une autre Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

..../...

## ↳ **Les démarches du Candidat**

Il est demandé de compléter et signer les documents ci joints :

- la demande de candidature
- la déclaration sur l'honneur
- la charte des débats

## ⚠ **Pièces à joindre en sus à la candidature**

- Copie du permis de chasser
- Copie de la validation du permis de chasser
- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Justificatif de représentation d'arrondissement

## ↳ **Les démarches du Responsable de liste**

Il est demandé de compléter et signer les documents ci joints :

- une profession de foi pour la liste (sans illustration, ni photographie, 1 page dactylographiée maximum)
- la délégation de pouvoir de dépôt de candidature (à faire compléter en amont par chaque candidat)
- le tableau récapitulatif de la liste des 15 candidats

## **Dépôt du dossier**

☞ Après que chaque candidat ait soigneusement et entièrement renseigné les documents et joint chacun, copie des pièces demandées, le responsable de liste, sous sa responsabilité, doit déposer les dossiers de candidatures **au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs, pendant les heures d'ouverture des bureaux**, en nombre égal aux postes à pourvoir.

### Horaires d'ouverture des bureaux de la FDC 71

- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h

A l'occasion de ce dépôt, il sera délivré un récépissé. Aucun retrait volontaire ou remplacement n'est autorisé après le dépôt de la liste.

Cette formalité doit être accomplie au moins vingt jours avant le jour de l'Assemblée Générale, soit **avant le 25 Mars 2022 à 15 heures**.

Le Bureau de la Fédération vérifiera la recevabilité des candidatures et en avisera les candidats.